



## refus congé parental mi-temps

Par **LDEV**, le **25/11/2012** à **22:44**

Bonjour,

Je suis actuellement en cp temps plein et souhaite passer en cp mi-temps lors du renouvellement de ma demande de cp devant intervenir le 20 janvier 2013.

J'ai eu un entretien avec mon employeur qui m'a dit ne pas vouloir accepter ma demande pour un mi-temps et m'a proposé un 80 % oralement, proposition que j'ai refusée également oralement.

Or il vient de m'adresser un courrier RAR indiquant qu'il acceptait ma demande de reprise à 80 % suite à notre entretien, alors que je n'ai même pas formulé cette demande et que je ne lui ai même pas encore adressé mon RAR demandant renouvellement de mon congé parental avec transformation de celui-ci en reprise d'activité à temps partiel (50 %).

Que dois-je faire ?

Il veut me forcer la main pour que je prenne un 80 %

Merci pour les réponses qui me seront apportées.

Par **patricia67**, le **26/11/2012** à **14:00**

Bonjour,

Il faudrait lui faire un courrier officiel de votre demande de mi-temps...et lui indiquer que suite à votre entretien oral, il n'a jamais été question que vous preniez un 80%. Vous avez des droits maintenant il faut vous protéger et ne pas répondre à son courrier, vous risquer de vous coincer... Moi même, j'ai fait deux mi temps pendant mes CP. Tout dépend du milieu professionnel, et regarder les sites de loi et de votre convention collective. bon courage.

Par **LDEV**, le **26/11/2012** à **15:07**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

En fait mon courrier officiel (RAR) de demande de reprise à 50 % s'est croisé avec celui (RAR) de mon employeur indiquant qu'il acceptait mon 80 % suite à notre RDV, demande que je n'ai jamais formulée.

J'ai quand même répondu au courrier de mon employeur en lui indiquant que sa proposition d'horaires basée sur une reprise d'activité à 80 % était une erreur car je n'avais jamais formulé cette demande.

Je pense que ne pas répondre à un courrier qui m'a été adressé en recommandé par mon employeur peut être préjudiciable pour moi dans la mesure où il peut invoquer le fait que comme je n'ai pas réagi, c'est que j'étais d'accord avec son contenu...

Qu'en pensez-vous ?

Je lui ai également indiqué que nos deux courriers s'étaient croisés et lui ai demandé qu'il m'adresse en conséquence la répartition de mes horaires de travail sur la base d'une reprise d'activité à 50 %, demande faite officiellement et dans les formes et délais prévus par le code du travail.

J'ai par ailleurs rendez-vous ce vendredi avec un délégué syndical afin de savoir quelles pourraient être les suites à apporter à cette affaire si mon employeur persévère dans sa mauvaise foi. L'inspection du travail m'a en effet conseillé de me faire assister si l'employeur décide de ne pas respecter mes droits.

Merci encore de votre intérêt.

Par **patricia67**, le **26/11/2012 à 16:51**

Oui je pense que vous avez bien fait. Et la démarche de votre RV est une bonne chose. Cela ne changera en rien l'ambiance professionnelle. Il faut rester dans ses droits et que chacun respecte l'autre partie. Bonne chance pour la suite.

Par **LDEV**, le **26/11/2012 à 17:41**

Merci

Par **patricia67**, le **30/11/2012 à 21:28**

Bonsoir,  
Votre RV avec le syndicat a-t-il été constructif ?  
Bon courage

Par **LDEV**, le **03/12/2012** à **18:52**

Bonsoir,

Le RDV a été reporté au 7 décembre.

Je vous tiens au courant.

Bonne soirée.